

ANNEXE « 6 »

LIMITES DE VITESSE – 70 KM/H
(Article 3)

Limite de 70 km/h – En tout temps		
ENDROITS :		
Bel	Montée Sainte-Thérèse	Entre la limite de propriété du 1881-1883, montée Sainte-Thérèse et la limite de propriété du 2015-2019, montée Sainte-Thérèse (avant la courbe) Entre la limite de propriété du 2066, montée Sainte-Thérèse et les limites de la Ville